



Retroactivité d'une décision administrative

Par **christophedpz**, le **09/06/2008** à **15:41**

bonjour
je suis policier municipal titulaire dans la FPT.
J'ai bénéficié depuis mon arrivée d'une bonification de 7 h payée en heures supplémentaires pour chaque dimanche travaillé.
Or, suite à un changement de DGS, ce dernier a interprété à sa façon le protocole des 35 heures qui stipulait que le dimanche c'était 35h + 7h.
Il joue sur le fait que l'inscription 35h + 7 h payé en heures supplémentaires n'y figure pas.
Depuis le 10 décembre 2001 date de la signature du protocole, nous avons bénéficié de cet avantage.
Ma question est la suivante:
la mairie nous a informé le 23 avril 2008 que cet avantage était purement annulé.
Par conséquent la mairie a appliqué l'effet retroactif de cette décision en nous supprimant de nos salaires cet avantage.
La mairie peut elle utiliser la retroactivité de cet avantage?
je vous remercie